



Masques au collège

publié le 07/05/2020

Madame, monsieur,

Suite à une erreur de communication d'une des écoles du secteur du collège de Mauzé, je vous réaffirme un certain nombre d'éléments à propos des masques des élèves au collège.

Port du masque obligatoire. Toute personne entrant dans l'établissement doit porter un masque. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Des masques artisanaux de substitution aux normes AFNOR peuvent être utilisés. Ces masques devront être portés en toutes circonstances, y compris pour leurs déplacements dans l'établissement. Il est demandé de porter un masque par demi-journée et d'avoir un masque de rechange en cas d'imprévu. Un élève doit donc avoir deux masques pour une journée et un troisième de secours. Les masques usagés devront être déposés dans un sac plastique individuel et personnel fourni par la famille. Ces masques devront être lavés à 60 °C sous la responsabilité de la famille.

Cordialement

B Sancé, principal



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.